

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09
courriel :
accueil@mairieathee.fr

PROCES VERBAL DE SEANCE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six

Le seize septembre à vingt-heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Adeline BETAILLOULOUX, Maire.

Date de convocation

11-09-2026

Etaient présents : Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Karine PATIN, Vincent DENIZIOT, Thierry CANTEIRO, JEAN-LOUIS LARUELLE, Pascal GIROLET, Patrick CHATELLIER-HUMEAU, Isabelle PAIS, Sandra MARI, Thomas RENAULT, Céline BROUCKE, Julien HELLIO, Emilie PETO, Gwenaëlle CARRE, Nelly GIRAUDON, Ludovic DALENÇON, Gaëlle GODEFROY, Claire PERISSAT, Thomas ESTEVAO formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice 23
Présents 22
Votants 23

Secrétaire : Mme Marion FROUIN

Pouvoir :

Mr Olivier LATOUR ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PAIS

■ Procès-Verbal de séance du précédent conseil municipal,

■ Décision du maire prise en vertu de la fongibilité des crédits et autorisant des mouvements de crédits de chapitre à chapitre,

■ Points soumis à délibération :

- 1- Ancienne mairie : autorisation de signer les Déclarations Préalables (DP) pour la toiture et les menuiseries du 1^{er} étage,
- 2- Surveillance des devoirs : renouvellement de la convention de partenariat avec le club loisirs et culture pour l'année scolaire 2026-2027,
- 3- Communauté de communes Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher : Rapport sur le Prix et la Qualité des Services de Eau et Assainissement 2025,
- 4- Présentation du rapport comportant les observations définitives sur la gestion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher sur le thème de la gestion de l'eau potable,
- 5- Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH),
- 6- Budget communal 2026 : admissions en non-valeur,
- 7- Décision Modificative n° 1 : virement de crédits.

■ Informations diverses

■ Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du 01 juillet 2026 a été adopté à l'unanimité.

■ **Décision du maire** concernant un virement de crédits en section de fonctionnement, prise en vertu de la délibération du conseil municipal du 11 février 2026 portant application de la fongibilité des crédits et autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

■ Point financier

Mr Laurent NEVEU, adjoint aux finances, présente l'état de consommation des crédits votés au budget primitif de l'année N à la date du conseil.

■ Délibérations

2026-43 Ancienne mairie : autorisation de signer les déclarations préalables (DP) pour la toiture et les menuiseries du 1^{er} étage

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire, expose qu'à l'ancienne mairie, des travaux de rénovation de la toiture et de changement des menuiseries extérieures au 1^{er} étage sont prévus courant 2027.

Dans cette perspective, il convient de donner l'autorisation à Madame la Maire de signer les demandes de déclaration préalable correspondantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire :

- à signer les déclarations préalables pour les travaux prévus à l'ancienne mairie, de rénovation de la toiture et de changement des menuiseries extérieures au 1^{er} étage,
- et à les déposer en version papier ou dématérialisée.

2026-44 Surveillance des devoirs : renouvellement de la convention de partenariat avec le club loisirs et culture pour l'année scolaire 2026-2027

Mme Marion FROUIN, adjointe au maire en charge de la vie scolaire, expose qu'il est proposé de reconduire pour l'année scolaire 2026-2027 le dispositif de surveillance des devoirs instauré en septembre 2024 auprès des enfants de CE2, CM1, CM2, inscrits le soir au club loisirs et culture sur le temps périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler pour l'année scolaire 2026-2027 la surveillance des devoirs gratuite les lundis, mardis et jeudis soirs, sur inscription en mairie, pour les enfants de ce2, cm1, cm2 inscrits au club loisirs et culture,
- de renouveler la convention de partenariat avec le club loisirs et culture,
- d'autoriser Madame la Maire (ou l'adjointe à la vie scolaire) à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

2026-45 Communauté de communes Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher : rapport sur le Prix et la Qualité des services Eau et Assainissement 2025

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire, informe le conseil municipal que la communauté de communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher, dans le cadre de sa compétence eau et assainissement, a établi, conformément à l'article D2224-3 du CGCT, le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de l'année 2025.

Chaque commune-membre doit le porter à la connaissance de son conseil municipal et en délibérer.

Après avoir pris connaissance du rapport communautaire sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de l'année 2025, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'en prendre acte,
- de transmettre la délibération correspondante à la communauté de communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher,
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

2026-46 Présentation du rapport comportant les observations définitives sur la gestion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher sur le thème de la gestion de l'eau potable

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire, informe le conseil municipal que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher sur l'eau potable, de 2020 jusqu'à la période la plus récente, et, en a établi un rapport d'observations.

Ce rapport a été notifié à la communauté de communes, qui en a pris acte ; une copie a été transmise aux communes-membres, conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières.

Chaque commune-membre doit le porter à la connaissance de son conseil municipal et en prendre acte.

Après avoir pris connaissance du rapport comportant les observations définitives sur la gestion de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher sur le thème de la gestion de l'eau potable et en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'en prendre acte,
- de transmettre la délibération correspondante à la Communauté de communes Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher.

2026-47 Instauration de Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire, informe le conseil municipal de la refonte de la fiscalité applicable aux logements vacants.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment son nouvel article 1406 bis ;

VU l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts ;

VU l'article 108 de la loi de finances pour 2026 ;

CONSIDERANT que la loi de finances pour 2026 a prévu la création d'une taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) ;

CONSIDÉRANT que les communes situées en zone non tendue peuvent l'instaurer avant le 1^{er} octobre de l'année précédant sa mise en application, pour une application au 1^{er} janvier 2027, pour les logements vacants depuis au moins deux ans ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'institution de cette taxe, la fixation de son taux devant faire l'objet d'une délibération distincte lors du vote annuel des taux de fiscalité directe ;

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour-3 abstentions,

- DÉCIDE d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2027, la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) prévue à l'article 1406bis du Code Général des Impôts,
- DIT que le taux de cette taxe sera fixé par une délibération distincte dans les conditions prévues par le Code Général des Impôts,
- CHARGE Madame la Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-48 Budget communal 2026 : admissions en non-valeur

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

VU les demandes d'admission en non-valeur présentées par Madame la Trésorière de Loches, comptable de la commune d'Athée sur Cher concernant des titres de recettes afférents à différents exercices comptables dont elle n'a pu réaliser le recouvrement,

CONSIDERANT que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à 490,23 € pour le budget communal,

Ces créances seront imputées sur l'article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget communal,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré et précisé que la dépense sera imputée à l'article 6541 du budget communal, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de créances d'un montant total de 490,23 €.

2026-49 Décision Modificative n°1 : virement de crédits

Monsieur Laurent NEVEU, adjoint au maire, informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédits entre sections (fonctionnement et investissement) et à l'intérieur de chaque section pour prendre en compte l'amortissement comptable de la participation financière de la communauté de communes à l'achat de l'adoucisseur du restaurant scolaire.

Il convient de délibérer sur les écritures présentées ci-après.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses-investissement - compte 139151-chapitre 040		2221
Dépenses - investissement-compte 231 - chapitre 23 - opération 10625	2221	
Recettes de fonctionnement-compte 777-chapitre 042		2221
Recettes de fonctionnement - compte 752- chapitre 75	2221	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver ce virement de crédits ci-dessus.

Informations diverses

- ☐ Ateliers éco-gestes organisés dans le cadre de la convention de partenariat Communauté de Communes/SIEIL 37 : 7 conseillers municipaux se sont positionnés.
- ☐ Mme la Maire informe le conseil municipal du départ de Monsieur Cédric HARAN au 01 octobre 2026 : pot de départ le 21 septembre 2026 à 17h30.
- ☐ Appel aux bénévoles pour l'encadrement de la balade contée, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.
- ☐ Vœux à la population 2027 : proposition du vendredi 22 janvier 2027 ; le lendemain, ce sera la galette des aînés.
- ☐ Conseil Municipal des Jeunes : lancement de la boîte à livres et remise du diplôme PSC1 aux jeunes conseillers le 16 octobre 2026 à partir de 16h30.
- ☐ Prochaine opération « Nettoyons notre village » le 17 octobre au matin, en partenariat avec le club loisirs et partage.

Fin de séance à 22h14

**Prochain conseil municipal
le mercredi 14 octobre 2026 à 20h30**

Procès-Verbal arrêté lors de la séance du 14 octobre 2026

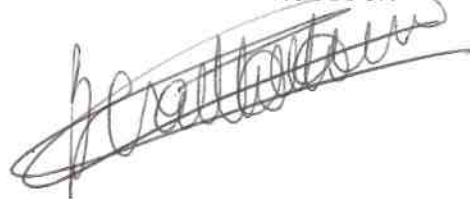
La secrétaire de séance

La Maire

Marion FROUIN

A blue ink signature consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

Adeline BETAILLOULOUX

A blue ink signature with a complex, cursive style, featuring multiple loops and a long horizontal tail.